

FLASH INFO

votre actualité

Le 16 septembre 2020

NÉGOCIATIONS POINT 6



Nous maintenons notre refus d'opposer les salariés administratifs et ceux en horaires décalés, nous redemandons la mise en place d'un dispositif commun. Nous attendons de la Direction qu'elle prenne enfin en compte nos demandes répétées.

INTÉRÉSSEMENT

L'UNSA-SAPAP ne répond pas favorablement à un accord d'intéressement 2021-2023 si ce budget allourdit les mesures structurelles et conjoncturelles (nous sommes pourtant signataire de tous les accords interressement depuis 1988).

L'UNSA-SAPAP se félicite d'avoir obtenu l'écoute de la Direction et l'adhésion d'autres organisations syndicales.



Cet abandon de la Direction permet d'allouer 11,6 M€/an dans la nouvelle version, destinés pour partie à atténuer les mesures d'économies conjoncturelles.

SUFA

Suite à la proposition de la Direction de maintenir un SUFA égal pour toutes les catégories, **la demande d'une mesure inversement proportionnelle est réitérée par l'UNSA-SAPAP (et ce depuis de très nombreuses années).**

Nous demandons le maintien du SUFA pour les parents isolés.

Nous avons proposé la mise en place d'un barème sous conditions de ressources.

Cette mesure fera l'objet d'un retour de la Direction répondant aux différentes demandes des Organisations Syndicales.

ICPL

L'effort important (-70 %) demandé sur les trois ans est refusé par l'UNSA-SAPAP.

La Direction souhaite maintenir une réduction de 20 % de la prime de manière structurelle.

POUR L'ICPL, LES AVANCEMENTS ET LA MUTUELLE

La redistribution sur le plan d'économie de l'intéressement permettrait d'atténuer l'effort important demandé aux salariés, entre autres le maintien de la part patronnale actuelle sur l'option de base de la mutuelle.

TEMPS DE TRAVAIL

L'UNSA-SAPAP ne s'oppose pas à la retenue de droits d'absence pour limiter la réduction du salaire mensuel.



**Même si nous sommes parfaitement conscient
qu'il s'agit de travailler plus pour gagner moins.**

l'UNSA-SAPAP s'oppose à ce que la borne maximale passe à 48 heures, et propose 43 heures pour éviter la pénibilité et la suppression de postes par la révision des tableaux de service en augmentant le nombre de vacances travaillées.

Chaque jour qui passe

**amène son lot de convergences entre vos organisations syndicales,
nous nous en félicitons et savons que cela répond à vos attentes.**

**Une délégation de l'UNSA-SAPAP répondra à l'appel à la grève
déposé par le CGT et sera auprès des salariés jeudi 17 septembre
nous en profiterons pour partager nos positions**

**Ne baissions pas
la garde !** 



**NOUS VOUS INVITONS À PARTAGER AVEC NOUS
via notre site internet, rubrique CHAT
unsa-sapap.org
ou par mail
sapapol@adp.fr**



**ORLY**

UNSA-SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

**Libres
ensemble !**

**CDG**

UNSA-SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapry@adp.fr